



**PRÉFET  
DE LA SEINE-ET-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°D77-17-05-2024

PUBLIÉ LE 17 MAI 2024

# Sommaire

## **DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE SEINE-ET-MARNE / Secrétariat Général**

D77-2024-04-29-00007 - RAA - Pref77 -DCSE - Arrêté n°24-BC-024 (4 pages) Page 3

## **PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE / Cabinet du préfet**

D77-2024-05-16-00002 - Arrêté n°2024 CAB ARS 699 portant réquisition  
d'officines de pharmacie pour assurer les services de garde et d'urgence sur  
le département de Seine-et-Marne (4 pages) Page 8

## **PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE / SP TORCY**

D77-2024-05-15-00002 - 24.05.15.Torcy.2024-07 (1 page) Page 13

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'EDUCATION NATIONALE DE  
SEINE-ET-MARNE

D77-2024-04-29-00007

RAA - Pref77 -DCSE - Arrêté n°24-BC-024



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la Coordination des Services de l'État

Le Préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n°24/BC/024

Donnant délégation de signature à Monsieur Bernard BEIGNIER,

Recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 95-125 du 06 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 09 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret du Président de la République en date du 06 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, préfet de Seine-et-Marne ;

Vu le décret du Président de la République du 03 avril 2024 portant nomination de Monsieur Bernard BEIGNIER, en qualité de recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté n°23/BC/161 du 26 septembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;

Vu le protocole national conclu entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 15 décembre 2020 ;

Vu le protocole départemental conclu entre le préfet de Seine-et-Marne et le recteur de la région académique Île-de-France en date du 29 décembre 2020 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Pierre ORY en qualité de préfet de Seine-et-Marne en date du 26 septembre 2023.

## ARRÊTE

Article 1 : délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard BEIGNIER, Recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France à l'effet de signer tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la compétence du Service Départemental — Jeunesse et Sports (SD JES 77) de Seine-et-Marne à l'exception :

- Des décisions ou arrêtés préfectoraux à portée réglementaire,
- Des arrêtés préfectoraux portant composition, des commissions départementales et de désignation,
- De l'approbation des chartes et schémas départementaux
- Des conventions, contrats ou chartes de portée générale avec une collectivité territoriale
- Des courriers aux parlementaires, au président du conseil régional et au président du conseil départemental
- Des circulaires ainsi que des courriers aux maires, présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et président des chambres consulaires faisant part de la position de l'Etat sur une question d'ordre général,
- Des décisions sur les dossiers faisant l'objet d'une évocation par le Préfet,
- Des courriers adressés aux ministres sauf ceux entrant dans le cadre du fonctionnement administratif courant,
- Des contentieux administratifs.

### **Mission Jeunesse :**

- Les courriers, actes et autorisations relatifs aux accueils collectifs de mineurs
- Les courriers et actes relatifs aux octrois et retraits d'agrément de service civique

### **Mission Sport :**

- Les décisions d'agrément des associations sportives et retrait d'agrément.
- Les déclarations d'établissement et de libre prestation de service des éducateurs sportifs communautaires
- Les courriers, actes et attestations concernant la délivrance des cartes professionnelles d'éducateur sportif et des attestations de stagiaire.
- Les courriers et actes relatifs aux établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) et éducateurs sportifs

Article 2 : L'arrêté n° 23/BC/161 du 26 septembre 2023 est abrogé.

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne et le Recteur de la région académique Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Melun, le **29 AVR 2024**

Pierre ORY





PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

D77-2024-05-16-00002

Arrêté n°2024 CAB ARS 699 portant réquisition  
d'officines de pharmacie pour assurer les  
services de garde et d'urgence sur le  
département de Seine-et-Marne



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ n° 2024 CAB ARS 699**  
**portant réquisition d'officines de pharmacie**  
**pour assurer les services de garde et d'urgence sur le département de Seine-et-Marne**

Le Préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.5125-17, L.5424-3 12° et R.4235-49 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 4 ;
- VU le courrier cosigné en date du 22 avril 2024 par l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officine de Seine-et-Marne (USPO 77) et par la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France de Seine-et-Marne adressé à la directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, annonçant un appel à la grève du service de garde et d'urgences des officines de pharmacie sur le département du samedi 18 mai 20h00 au mardi 21 mai 2024 08h00 inclus ;
- VU le courriel du 14 mai 2024 de l'USPO 77 à la délégation départementale de Seine-et-Marne de l'ARS IDF confirmant que les 38 pharmacies positionnées sur la garde du 18 au 21 mai participeront effectivement à la grève ;
- VU l'organisation des services de garde et d'urgence sur le département de Seine-et-Marne pour la période du 18 mai 20h00 au 21 mai 2024 08h00 inclus ;
- CONSIDERANT que l'organisation du service de garde a pour mission de répondre aux besoins en médicaments et produits de santé du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués ;
- CONSIDERANT que l'organisation du service d'urgence a pour mission de répondre aux besoins en médicaments et produits de santé du public en dehors des heures d'ouverture généralement pratiqués ;
- CONSIDERANT que le défaut d'ouverture des officines de pharmacie devant assurer ces services est de nature à créer un risque pour la santé publique dans le département ;
- CONSIDERANT que les moyens dont dispose le Préfet ne permettent pas d'assurer la santé publique dans le département pour la période du 18 mai 20h00 au 21 mai 2024 08h00 inclus ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans ces conditions d'organiser un service de garde et d'urgence des officines dans le département de Seine-et-Marne pour la période du 18 mai 20h00 au 21 mai 2024 08h00 inclus afin de garantir la santé publique et notamment la réponse aux besoins en médicaments et produits de santé du public ;

SUR proposition de la directrice de la délégation départementale de l'agence régionale de santé d'Île-de-France.

ARRETE

ARTICLE 1: Sont réquisitionnées pour assurer les services de garde et d'urgence les pharmacies du département mentionnées en annexe du présent arrêté du samedi 18 mai 2024 à 20 heures au mardi 21 mai 2024 à 08 heures.

ARTICLE 2: Les pharmaciens titulaires de ces officines sont chargés de l'exécution de cet arrêté selon les modalités définies en annexe. Ils sont responsables de l'organisation de la continuité du fonctionnement de leur officine pendant la période de réquisition.

ARTICLE 3: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

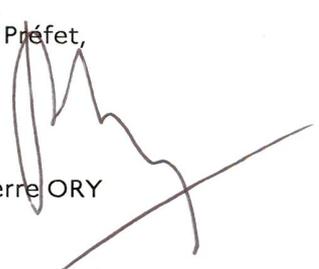
ARTICLE 4: Le secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Marne, le directeur départemental de la Sécurité Publique et la directrice de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: La présente réquisition sera notifiée aux pharmacies concernées.

A Melun, le **16 MAI 2024**

Le Préfet,

Pierre ORY



**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 2024 CAB ARS 699**

Le tableau ci-dessous précise la liste des pharmaciens déclarés grévistes qui sont réquisitionnés pour assurer le service de garde et d'urgence tel que prévu sur le tableau prévisionnel de garde établi par l'USPO 77 pour la période du samedi 18 mai 20h00 au mardi 21 mai 2024 08h00

Secteur de garde	Nom pharmacie	Nom pharmacien titulaire	Adresse	Tel	Date de garde Prévue	Jour de la semaine	Type de garde
Fontainebleau et environs	PHARMACIE DE LA FAISANDERIE	TEIXEIRA - UM-BIJEK	6 RUE GRANDE BRETAGNE 77300 Fontainebleau	01 64 22 22 13	18/05/2024	Samedi	Nuit
	PHARMACIE DE L'ETAPE	KAMOUN	126 R GRANDE 77300 Fontainebleau	01 64 22 21 78	19/05/2024	Dimanche	Journée
	PHARMACIE DE LA SALAMANDRE	JOLY-PETIT	78 GRANDE RUE 77300 Fontainebleau	01 64 22 22 40	20/05/2024	Lundi	Journée
Chelles et environs	PHARMACIE KHUN BAY 1	KHUN ANTHONY	C.C BAY 1 AV DE LINGELFELD 77200 Torcy	01 60 05 86 36	18/05/2024	Samedi	Nuit
	PHARMACIE DU CLOS DE L'ARCHE	AUROUET	29 RUE DE LA MOGOTTE 77200 Torcy	01 60 05 28 49	19/05/2024	Dimanche	Journée
Claye Souilly et environs	PHARMACIE RADJABALY	RADJABALY	25 - 27 RUE JEAN JAURES 77270 Villeparisis	01 64 27 01 17	18/05/2024	Samedi	Nuit
	SELARL PHARMACIE JAUGEON	JAUGEON	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR 77410 Claye-Souilly	01 60 27 61 61	19/05/2024	Dimanche	Journée
	PHARMACIE DE L'HORLOGE	NGOUANZE	22 AV FRANKLIN ROOSEVELT 77290 Mity-Mory	01 64 27 10 96	19/05/2024	Dimanche	Nuit
Coulommiers et environs	PHARMACIE DES ORMES	JOURDAIN / HORTA-LAMAURT	8 R GEORGES FAROY 77515 Faremoutiers	01 64 04 20 62	18/05/2024	Samedi	Nuit
	PHARMACIE DU PONT DE LA VILLE	NGUYEN	4 R DE LA PECHERIE 77120 Coulommiers	01 64 03 02 16	19/05/2024	Dimanche	Journée
	PHARMACIE PARISOT	PARISOT	26 GRANDE RUE 77580 Guerard	01 64 04 70 10	20/05/2024	Lundi	Journée
Lagny et environs	PHARMACIE PEDA	PEDA	32 R PAUL VALENTIN 77410 Annet-sur-Marne	01 60 26 03 93	18/05/2024	Samedi	Nuit
	PHARMACIE VAUCHIER	VAUCHIER	18 R DU GAL DE GAULLE 77174 Villeneuve-le-Comte	01 60 43 00 01	19/05/2024	Dimanche	Journée
	PHARMACIE ORLY PARC	PERROUX	PL MARCEL RIVIERE 77400 Lagny-sur-Marne	01 64 30 12 83	19/05/2024	Dimanche	Nuit
	PHARMACIE AVICENNE	LOUKILI	33 R D ESBLY 77700 Coupvray	01 64 63 16 76	20/05/2024	Lundi	Journée
	PHARMACIE DE BAILLY	RAMJANALY	14 BD DES SPORTS 77700 Bailly-Romainvilliers	01 85 49 18 68	20/05/2024	Lundi	Nuit
Meaux et environs	PHARMACIE DE L'AVENUE FOCH	CHECK	38 AV MARECHAL FOCH 77100 Meaux	01 64 34 10 70	18/05/2024	Samedi	Nuit
	PHARMACIE DES SOURCES	GOSSE - LAAROUSSI	CC DES SOURCES 77178 Saint-Pathus	01 60 01 08 81	19/05/2024	Dimanche	Journée
	PHARMACIE DE LA CATHEDRALE	YGOUF	1 R ST ETIENNE 77100 Meaux	01 64 34 04 72	20/05/2024	Lundi	Journée
	PHARMACIE DU CANAL	BENOIST	69 R JEAN JAURES 77440 Lizy-sur-Ourcq	01 60 01 88 98	20/05/2024	Lundi	Nuit

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 2024 CAB ARS 699**

Le tableau ci-dessous précise la liste des pharmaciens déclarés grévistes qui sont réquisitionnés pour assurer le service de garde et d'urgence tel que prévu sur le tableau prévisionnel de garde établi par l'USPO 77 pour la période du samedi 18 mai 20h00 au mardi 21 mai 2024 08h00

Secteur de garde	Nom pharmacie	Nom pharmacien titulaire	Adresse	Tél	Date de garde Prévue	Jour de la semaine	Type de garde
Melun et environs	PHARMACIE NJOMOU	NJOMOU	18 R SAINT AMBROISE 77000 Melun	01 64 37 00 70	18/05/2024	Samedi	Nuit
	PHARMACIE JAOUI	JAOUI	65 AV GENERAL PATTON 77000 Melun	01 60 68 71 00	19/05/2024	Dimanche	Journée
	PHARMACIE DU CENTRE	YEN	544 AV ANDRE AMPERE 77190 Dammarie-les-Lys	01 60 65 35 79	19/05/2024	Dimanche	Nuit
	PHARMACIE DU CARRÉ SÉNART	SOUMET	CC CARRÉ SÉNART - PLACE EST N°108 77127 Lieusaint	01 64 13 32 00	20/05/2024	Lundi	Journée
Montereau et environs	PHARMACIE DU MARCHÉ	SANTIAGO	32 R DANIELLE CASANOVA 77130 Montereau-Fault-Yonne	01 64 32 00 58	18/05/2024	Samedi	Nuit
	PHARMACIE MERCIER ELSIE SANTE SUD	MERCIER	CCIAL CARREFOUR - 1 AV DE LA LIBERTE 77130 Montereau-Fault-Yonne	01 60 96 38 00	19/05/2024	Dimanche	Nuit
	PHARMACIE SAINT GEORGES	CONNESON	5 R SAINT GEORGES 77130 Cannes Ecluse	01 64 32 29 92	20/05/2024	Lundi	Journée
	PHARMACIE GODART	GODART	C.C. LECLERC - 7 RUE MARGUERITTE PEREY 77610 Fontenay-Trésigny	01 64 25 95 69	18/05/2024	Samedi	Nuit
Nangis et environs	PHARMACIE VICTOR HUGO	MINIL	54 BD VICTOR HUGO 77220 Gretz-Armainvilliers	01 64 07 01 88	19/05/2024	Dimanche	Journée
	PHARMACIE A ET K BRANGER	POY	8 R MARCEL SEMBAT 77390 Verneuil-l'Étang	01 64 06 19 97	20/05/2024	Lundi	Journée
	PHARMACIE DU MONT ST MARTIN	CHEF	18 R EUGENE THOISON 77140 Nemours	01 64 28 09 47	18/05/2024	Samedi	Nuit
Nemours et environs	PHARMACIE DE LA CHAPELLE	MOH	25 PL DE LA REPUBLIQUE 77760 La Chapelle-la-Reine	01 64 24 30 15	19/05/2024	Dimanche	Journée
	PHARMACIE DE LA GARE	EHRHART	5 PL DE LA REVOLUTION 77680 Roissy-en-Brie	01 60 64 22 88	18/05/2024	Samedi	Nuit
Pontault-Combault et environs	PHARMACIE DANTON	BENOIT-MORET	3 R DANTON 77330 Ozoir-la-Ferrière	01 60 02 62 14	19/05/2024	Dimanche	Journée
	PHARMACIE DU BOUQUET	TRAN HONG	82 AV CHARLES ROUXEL 77340 Pontault-Combault	01 64 43 80 26	20/05/2024	Lundi	Journée
Provins et environs	PHARMACIE LA PROVINOISE	CHOPPIN (ROMUALD)	35 R DE LA CORDONNERIE 77160 Provins	01 64 00 00 52	18/05/2024	Samedi	Nuit
	PHARMACIE DE LA FRIPERIE	NONAT	14 R DE LA FRIPERIE 77160 Provins	01 64 00 00 09	19/05/2024	Dimanche	Journée
	PHARMACIE DE CHENOISE	POTELLET-COLLARD	2 BIS R DES HORTENSIAS 77160 Chenoise	01 64 00 91 77	20/05/2024	Lundi	Journée

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

D77-2024-05-15-00002

24.05.15.Torcy.2024-07



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Torcy

## Arrêté préfectoral n°2024-07 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2024-06 du 03 mai 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de TORCY

Le sous-préfet de Torcy,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°24/BC/022 du 26 avril 2024, donnant délégation de signature à Monsieur François-Claude PLAISANT, sous-préfet de Torcy ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-11 du 29 novembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de TORCY ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-03 du 12 février 2024 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2023-11 du 29 novembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de TORCY ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-04 du 26 mars 2024 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2024-03 du 12 février 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de TORCY ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-06 du 3 mai 2024 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2024-04 du 26 mars 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de TORCY ;

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la commission de contrôle des communes de Torcy et Bussy-Saint-Georges ;

**ARRETE**

### **Article premier :**

La liste des membres des commissions de contrôle est modifiée selon les tableaux joints au présent arrêté.

### **Article 2 :**

Le sous-préfet de Torcy et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Meaux, le

**15 MAI 2024**

Le Sous-préfet de Torcy  
Pour le Sous-préfet de Torcy et par délégation,  
le Sous-Préfet de Meaux

Nicolas HONORE